

Signature convention de partenariat

CCI Essonne | Urssaf Île-de-France

Lundi 3 juin 2024



Montreuil, le 3 juin 2024

L'Urssaf Île-de-France et la CCI de l'Essonne consolident leur partenariat pour soutenir l'entrepreneuriat

Lundi 3 juin, Didier Malric, Directeur Général de l'Urssaf Île-de-France, et Patrick Rakotoson, Président de la CCI de l'Essonne, étaient réunis à l'occasion de la signature d'une convention de partenariat.

L'enjeu : accompagner efficacement les porteurs de projet et entrepreneurs essonniers dans la création et le développement de leur entreprise.

Le 3 juin, l'Urssaf Île-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Essonne ont franchi une nouvelle étape dans leur coopération en signant une convention de partenariat.

L'objectif principal de cette convention est de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs essonniers pour faciliter la création et le développement de leur entreprise.

En officialisant ce partenariat de longue date, les deux organismes s'engagent ainsi à pérenniser les actions communes déjà mises en œuvre.

Ces actions incluent notamment la participation active de l'Urssaf Île-de-France à divers événements organisés par la CCI de l'Essonne, tels que les stages "5 jours pour entreprendre", les webconférences "Les Rendez-vous de l'entrepreneur", ou encore le salon "Welcome91".

Au travers de ce partenariat, l'Urssaf Île-de-France et la CCI de l'Essonne réaffirment leur engagement en faveur de l'entrepreneuriat et du développement économique du territoire.